



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 JUIN 2023

PROCES VERBAL

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le 6 juin à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : MM. ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CROS Monique, LUCAS André, MARCO Claude, MARQUET Nathalie, MIRABILLE Noelle, SIMON Jennifer, SURRE Line.

Absent excusé : M. IZARD Julien, MAS Bernard.

Membres en exercice 14, présents 12, absent excusé 2.

Voix pour 12, contre 0, abstention 0

Convocation en date du 30 mai 2023.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Madame SIMON Jennifer est désignée secrétaire de séance.

Le PV de séance du 12/04/2023 est approuvé à l'unanimité.

023/2023 COMMUNAUTE DE COMMUNES - CLETC 2023

Le Maire présente au Conseil le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts des charges de la communauté de communes les avant monts.

La compensation prévisionnelle est de -1 021.00€ pour 2023.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

024/2023 BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Les crédits doivent être réajustés, suite à des dépenses et recettes imprévues :

Fonctionnement

dépenses

Art 6574 subvention coopérative scolaire (frais piscine)	+832 €
Art 60612 électricité	-832 €

Investissement

Recettes

Art 1321 subvention Etat éclairage public	+ 213 673 €
Art 1323 subvention Département place Jean Jaurès	+ 60 000 €
Art 1641 emprunt (annulation du projet d'emprunt)	- 200 000 €

Dépenses

Opération 53 éclairage public	+ 19 000 €
Opération 87 Place Jean Jaurès	+ 10 000 €
Opération 90 aires de jeux enfants	+ 43 673 €
Opération 85 city stade	+ 1.000 €

Le Conseil approuve à l'unanimité.

025/2023 TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite au surcroît de travail à l'école, le Maire propose de remplacer le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 26h par un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 30h hebdomadaires. Le Conseil approuve à l'unanimité.

026/2023 ZAC DE GUINDRAGUES : désaffectation du chemin rural en vue de sa cession et approbation du dossier d'enquête publique

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de Guindragues, une première partie du chemin rural n° 13 a déjà fait l'objet d'une procédure de désaffectation pour être cédé à Hérault Logement en 2016.

Il s'agit maintenant de lancer la procédure de désaffectation pour la 2^{ème} partie du chemin qui n'a plus sa vocation de desserte, en vue de le céder à Hérault Logement qui a réalisé une voie de substitution.

Le Maire présente au Conseil le dossier d'enquête publique

Le Conseil approuve à l'unanimité.

027/2023 RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE

Chaque commune doit fixer le taux permettant de déterminer le nombre d'agents pouvant être promus à un grade supérieur. Le maire propose :

Attaché territorial	100%
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100 %
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100%

028/2023 LOTISSEMENT LE PIOCHET – NOM DES RUES

Monsieur le Maire propose de choisir le nom des rues du lotissement le Piochet.

2 propositions sont arrêtées :

Choix 1 : avenue Simone Veil, impasse de l'olivier, impasse du tilleul

Choix 2 : rue de l'Occitanie, impasse du Roussillon, impasse du Languedoc

Le Conseil décide à la majorité le choix 2.

QUESTIONS DIVERSES

Cantine : le traiteur Bordes arrête sa prestation en fin de cette année scolaire. Une consultation sera faite

Emplois d'été : comme les années précédentes, réservés aux jeunes de plus de 16 ans et moins de 18 ans. Une semaine par agent

ONF : demande de prestation d'élagage des platanes de la promenade, de l'église et de la mairie en cours.

M. BONAVIDA signale un pin sec au niveau du cimetière

Ramassage des encombrants : une précision sera faite sur le prochain écho des 7 pechs

Sécheresse : sensibilisation des écoles aux économies d'eau et réglage des chasses d'eau à prévoir

Le Conseil approuve à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.